



Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2019

Le ministère de la Culture a accueilli la première promotion d'élèves architectes en apprentissage de l'École d'architecture de la ville & des territoires de Marne-la-Vallée

Le ministère de la Culture a accueilli ce 24 mai la première promotion d'élèves alternants de l'École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée, qui ouvrira en septembre 2019 la toute première formation à l'architecture par la voie de l'apprentissage en France. À cette occasion, l'agence Thomas Architectes a signé avec l'un des futurs apprentis le tout premier contrat d'apprentissage dans le domaine de l'architecture.

Le ministère de la Culture, qui accueille déjà des apprentis en tant qu'employeur, a décidé d'aller plus loin et d'ouvrir les formations dont il assure la tutelle à l'apprentissage. Cette préoccupation s'inscrit dans une dynamique de démocratisation des professions artistiques et culturelles.

Le Gouvernement a en effet réaffirmé le développement de l'apprentissage comme une priorité nationale. Outre l'acquisition d'une expérience professionnelle longue et l'accompagnement dont les apprentis bénéficient, ce mode de formation a l'avantage de permettre aux étudiants de percevoir un revenu tout en poursuivant leurs études. Il constitue donc un levier pour l'insertion des diplômés et la diversification des profils des professionnels de demain.

Après une étude de terrain et avec le soutien marqué de la profession (Ordre des architectes, branche, syndicats), l'École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée est la première école nationale supérieure d'architecture en France à proposer cette nouvelle voie d'accès aux études d'architecture. Ainsi, dès la rentrée 2019-2020, une vingtaine d'étudiants de 3^e année du Diplôme d'études en architecture (DEEA - grade de licence) constitueront la première promotion d'apprentis dans cette discipline. Ils seront accompagnés individuellement par des professionnels jusqu'à l'obtention de leur diplôme et pourront prolonger ce mode de formation innovant pour acquérir deux ans plus tard leur diplôme d'architecte.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

L'apprentissage est au cœur du dispositif *Chantiers de France* qui permettra de mobiliser les différents acteurs de la formation aux métiers d'art (centres de formation, lycées professionnels...) pour la conservation et la restauration de Notre-Dame de Paris.

« *L'ouverture à la voie de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur Culture permet de renforcer le dialogue entre les étudiants et leur futur écosystème. Cette première en annonce sûrement beaucoup d'autres dans tous les domaines de la création et du patrimoine.* » Franck Riester, ministre de la Culture.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr